

**Caisse d'Allocations Familiales – convention de prestation de service
unique (PSU) pour les équipements d'accueil du jeune enfant –
avenants 1 aux conventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 39*

LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 24 juin 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (à partir de la question n° 27), M. WEISZ Frédéric (à partir de la question n° 9), Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 51), Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme ANGER Elodie (à partir de la question n° 39), M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 12), M. BAZIN Jean (de la question n° 14 à la question n° 62 et pour la question n° 12 présentée après la question n° 14), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra (de la question n° 1 à la question n° 51).

Sont absents et excusés : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26), M. WEISZ Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 8), M. ELOY Frédéric (de la question n° 52 à la question n° 62), M. DESMAREST Luc, Mme CLAPISSON Paquita, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 11), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 14 hormis la question n° 12), M. PESTRINAUX Gérard.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU CHARRETON Emmanuelle à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 1 à la question n° 26), M. WEISZ Frédéric à M. BUSSY Florent (de la question n° 1 à la question n° 8), M. ELOY Frédéric à M. LEFEBVRE François (de la question n° 52 à la question n° 62), M. DESMAREST Luc à M. LANGLOIS Nicolas, Mme CLAPISSON Paquita à Mme PARESY Nathalie, M. PAJOT Mickaël à M. LECANU Lucien, Mme QUESNEL Alice à M. JUMEL Sébastien, Mme ANGER Elodie à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André, Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard (de la question n° 52 à la question n° 62), M. PESTRINAUX Gérard à Mme BUICHE Marie-Luce.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Nicolas LANGLOIS

.../...

Mme Emmanuelle CARU CHARRETON, Adjointe au Maire, expose qu'à compter d'octobre 2015 la Caisse d'Allocations Familiales mettra en place un nouvel outil de gestion des données, dénommé « OMEGA ». Cet outil permettra aux gestionnaires d'équipements d'accueil du jeune enfant d'avoir accès au portail extranet « Caf - partenaires » afin d'effectuer la télé-déclaration des données d'activités et des données financières (prévisionnelles, actualisées et réelles) nécessaires au traitement des droits « Prestation de Service Unique » (PSU).

Vu,

- l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- la délibération n° 24 en date du 3 octobre 2013 du Conseil Municipal autorisant Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales, permettant à la Ville de Dieppe de bénéficier de la « Prestation de Service Unique » PSU pour les équipements d'accueil du jeune enfant suivants :

- « Les Crayons de Couleur » : convention 200610065 ;
- « Le Bateau Jaune » : convention n°200610134 ;
- « Le Toboggan » : convention n° 200610062 ;
- « Le Cheval à bascule » : convention n°200610063 ;
- « L'Ours Brun » : convention n° 200610061 ;
- « Le Ballon Bleu » : convention n°200610066.

- les avenants 1 aux conventions ci-dessus référencées, définissant les conditions d'accès au portail « Caf – Partenaires », d'usage et les obligations qui s'y rattachent pour les gestionnaires d'équipements d'accueil du jeune enfant conventionnés « Prestation de Service Unique » (PSU) avec la Caf.

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 23 juin 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux conventions d'objectifs et de financement pour les structures mentionnées ci-dessus.

☞ Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--